Informations de base

2005/2504(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'Iran **Subject** 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde **Zone géographique** Iran	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/01/2005	Décision du Parlement	T6-0011/2005	Résumé
13/01/2005	Résultat du vote au parlement		
13/01/2005	Débat en plénière		
13/01/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2005/2504(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0036/2005	11/01/2005	
Proposition de résolution		B6-0044/2005	11/01/2005	
Proposition de résolution		B6-0052/2005	11/01/2005	
Proposition de résolution		B6-0054/2005	11/01/2005	
Proposition de résolution		B6-0058/2005	11/01/2005	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0011/2005 JO C 247 06.10.2005, p. 0101-0159 E	13/01/2005	Résumé

Résolution sur l'Iran

2005/2504(RSP) - 13/01/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 104 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions, une résolution sur l'Iran.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PSE, PPE-DE, ALDE, Verts/ALE et GUE/NGL.

Notant qu'un nombre croissant de rapports font état d'exécutions ou de condamnations à la peine capitale imposées au mépris des garanties internationalement reconnues, le Parlement réitère son opposition générale à la peine de mort et condamne vigoureusement les condamnations à la peine capitale et/ou l'exécution de jeunes délinquants, de femmes enceintes et de personnes handicapées mentales. Il demande aux autorités iraniennes d'apporter la preuve qu'elles appliquent le moratoire annoncé sur la lapidation et exige la mise en œuvre immédiate de l'interdiction de la torture, comme cela a été annoncé, voté par le Parlement iranien et approuvé par le Conseil des gardiens.

Les députés condamnent également la campagne lancée par le pouvoir judiciaire contre des journalistes, des cyberjournalistes et des webloggers, conduisant à la suppression de publications, l'emprisonnement et, selon des rapports, la torture généralisée et l'extorsion d'aveux. Il demande aux autorités de libérer toutes les personnes détenues, poursuivies ou condamnées pour des délits sans violence, liés à la presse et à l'expression d'opinion. Le parlement iranien est invité à adapter la loi sur la presse et le code pénal iraniens à la lumière des obligations de l'Iran découlant du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

La résolution invite en outre les autorités à respecter les garanties juridiques internationalement reconnues, notamment en ce qui concerne les personnes appartenant à des minorités religieuses. Elle insiste par ailleurs sur le fait que l'activité sexuelle consentante des adultes en privé relève de la notion de vie privée, et demande la libération immédiate de toutes les personnes détenues pour cette activité.

Le Parlement approuve et soutient le processus de négociations UE-Iran concernant les questions nucléaires en tant qu'il offre l'occasion de promouvoir le progrès des dialogues UE-Iran en matières politique et de droits de l'homme et de promouvoir les relations économiques et commerciales UE-Iran. Il soutient le Conseil, qui attend que l'Iran agisse dans d'autres domaines préoccupant l'UE, notamment en cessant de soutenir des organisations terroristes, en améliorant le respect des droits de l'homme et en modifiant son approche à l'égard du processus de paix au Proche-Orient.

Les députés espèrent que la création de la délégation interparlementaire pour les relations avec l'Iran permettra au Parlement européen d'engager des discussions constructives avec le Parlement iranien et également avec la société civile iranienne.